

Pour une franchise exonérant totalement de charges sociales patronales et salariales les premiers 1 000 € bruts mensuels de salaire



CONSTAT DES DUPÉS

Aujourd'hui, en France, 54,5 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour les baisses de charges sociales patronales



(source : DILA)



(source : rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le CICE, 2 octobre 2014)



(source : rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le CICE, 2 octobre 2014)



(source : rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le CICE, 2 octobre 2014)

= 54,5 milliards par an



CRITIQUE DES DUPÉS

Mais cela ne concerne pas tout le monde.



La réduction Fillon est très fortement dégressive (passant de 28% au SMIC à 0 pour 1,6 fois le SMIC soit un salaire net de 2 000 €).



Le **CICE** est moins pénalisant car le plafond va jusqu'à 2,5 fois le SMIC mais il le devient à partir de 3 000 € net de salaire.

NB : le CICE reste négatif pour la trésorerie des entreprises puisque versé avec un différentiel d'un an.

Les seuls bénéficiaires sont les entreprises employant une main d'œuvre peu qualifiée à salaires stables (cf. grande distribution). Aucune promotion sociale par la formation ou l'augmentation des salaires n'est favorisée. Le système est pénalisant.

Quelle solution ?
Une franchise
à hauteur de 1 000 € bruts mensuels
sans distinction de salaire



SOLUTIONS DES DUPÉS



Remplacer tous ces systèmes existants



par un abattement de charges sociales patronales et salariales sur les premiers 1 000 € bruts mensuels de salaire de tous les salariés du privé, sans exception

soit 10,7 millions de personnes concernées (source : DILA).



POUR LES SALARIÉS



SUPPRESSION DES
COTISATIONS URSSAF DE 8%

JUSQU'À

**1 000 €
de salaire**

Soit une augmentation de 7,1% du salaire net d'une personne touchant le SMIC.



POUR LES ENTREPRISES



SUPPRESSION DES
COTISATIONS URSSAF

JUSQU'À

**1 000 €
de salaire**

Soit une économie bienvenue de cotisations URSSAF pour toutes les entreprises jusqu'à 1 000 € de salaire.

UN DISPOSITIF...

...
QUI FAVORISE L'EMPLOI en rémunérant davantage le travail que l'assistantat avec augmentation immédiate du pouvoir d'achat de tous les salariés

...
QUI SUPPRIME tous les effets de seuil

...
QUI FACILITE LA VISIBILITÉ à long terme des charges pour les entreprises

...
QUI SIMPLIFIE ET NE PÉNALISE PAS les entreprises : du temps de gagné et de la trésorerie en plus

...
QUI N'ENTRAINE AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE pour l'Etat, qui pourra faire évoluer le curseur de la franchise sans complexifier le système

Plus le système est simple,
plus les entreprises reprennent confiance, plus l'économie repart :
**changeons radicalement notre approche
des charges sociales patronales et salariales !**